

que je n'ai pas cru M. Lagrave intéressé personnellement dans cette affaire.

**LE PRÉSIDENT.** — Et vous l'avez laissé fonctionner ?

M. COMBES. — Je ne l'ai pas révoqué, parce que je ne voulais pas rendre publique cette affaire.

M. BERTHOULAT. — Le Temps du 16 mentionne que vous avez reçu M. Lagrave le 14 avant son départ aux Etats-Unis, avant l'acte de sa déposition.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.** — Cette note de l'Agence sur la demande de M. Lagrave pour l'effet à produire aux Etats-Unis.

M. BERTHOULAT demande comment le juge invita M. Lagrave à déposer, et l'entrevue n'a pas eu lieu.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.** — Je crois que c'est mon fils qui en fait la demande au procureur de la République.

M. SEMBAT. — Vous vous souvenez d'avoir vu M. Lagrave.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.** — Je ne me souviens pas, soit avant, soit après. Ce que je conteste, c'est l'autorisation et la condition de l'entrevue dramatique avec mon fils le soir, ce que j'ai maudit certainement frappé.

M. LAGRAVE. — L'entrevue n'a rien de dramatique, j'ai hésité à apporter mon témoignage. M. Edgar Combes m'a fait venir à dix heures du soir, m'a introduit dans votre cabinet et, après une conversation banale, nous avons parlé de cette affaire. Vous m'avez dit qu'il serait intéressant que j'apportasse mon témoignage. Je vous supplie de faire appel à vos souvenirs. Pour moi, au jourd'hui, vous devez le comprendre, cela a une importance énorme.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.** — Je persiste dans ma déclaration. C'est en décembre que l'inconscience et le côté immoral de son acte m'a frappé, mais au moment de l'entrevue j'étais dans une telle confiance que je me serais senti gravé dans l'esprit.

M. LAGRAVE. — Je ne crois pas que M. Edgar Combes ait parlé, en décembre, de cette affaire au Président du Conseil.

Le Président du Conseil, MM. Edgar Combes, Lagrave et de Valles se retirèrent.

### Après la confrontation

M. BERTHOULAT demande que M. Millemand soit convoqué à nouveau.

M. COLLIN demande que le procureur général Bulois soit entendu.

M. RAUBER demande que M. Pichat soit entendu avec M. Besson.

Ordre du jour : Discussion de la proposition Sembat sur les pouvoirs judiciaires. — Audition 1<sup>re</sup> de M. Pichat ; 2<sup>e</sup> de M. Besson ; 3<sup>e</sup> des députés de l'Isère.

La commission décide de convoquer les Charteux pour lundi prochain.

Le président demandera pour eux un sauf-conduit au ministre de l'Intérieur ou au garde des sceaux.

### Une lettre de M. Lagrave

Voici la copie du brouillon de la lettre qu'aurait adressée M. Lagrave à M. Edgar Combes. (Ce brouillon est écrit au crayon et les parties à l'encre sont soulignées) :

M. le Président du Conseil,

M. le garde des sceaux,

M. le ministre de l'Intérieur,

M. le ministre de la Guerre,

M. le ministre de la Marine,

M. le ministre des Finances,

M. le ministre des Colonies,

M. le ministre de l'Enseignement,

M. le ministre de l'Agriculture,

M. le ministre des Beaux-Arts,

M. le ministre de l'Air,

M. le ministre de l'Armement.

M. le Président du Conseil,

M. le garde des sceaux,

M. le ministre de l'Intérieur,

M. le ministre de la Guerre,

M. le ministre de la Marine,

M. le ministre des Finances,

M. le ministre des Colonies,

M. le ministre de l'Enseignement,

M. le ministre de l'Agriculture,

M. le ministre des Beaux-Arts,

M. le ministre de l'Air,

M. le ministre de l'Armement.

melle du Président du Conseil que je ne l'ai pas vu depuis cette affaire.

**LE PRÉSIDENT.** — Je rentre le 14 mai, mais si avant cette date j'étais mis en cause par vos journaux, je compte également sur vous pour faire passer une note Havas mettant les choses au point.

Au sujet de toute cette affaire, il importe que vous vous concertiez avec M. Millerand.

On sait que, levant la commission, M. Edgar Combes a déclaré n'avoir pas reçu cette lettre.

### Conseil supérieur de la mutualité

Paris, 20 juin. — Le conseil supérieur des sociétés de secours mutuels s'est réuni aujourd'hui au ministère de l'Intérieur, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loubet, secrétaire.

Il a successivement examiné un certain nombre de vœux, parmi lesquels ceux de M. Roche, relatifs aux droits d'auteurs et compositeurs de musique, et à l'autorisation des loteries et tombolas ; de M. Gomant, tendant à l'attribution aux Sociétés libres de la faculté d'acquiescer des immeubles ; de M. Darquier, relatif à la mise à la disposition des Sociétés de secours mutuels des locaux nécessaires à leurs réunions.

Le conseil s'est occupé, en outre, d'un vœu de M. Varmont, demandant que l'on diminue les frais de publicité concernant les comptes abandonnés des caisses d'épargne inférieures à cinq francs ; d'un vœu de M. Lacroix, tendant à ce que les agents des administrations financières de l'Etat soient autorisés à faire partie des conseils d'administration des Sociétés de secours mutuels.

### Congrès des ouvriers et ouvrières des Manufactures de l'Etat

Paris, 20 juin. — Le Congrès annuel des ouvriers et ouvrières des manufactures de l'Etat, adhérent à la Fédération nationale, s'est ouvert aujourd'hui, dans la matinée, à la Bourse du travail.

Les congressistes ont décidé de s'adresser par lettre à M. Rouvier pour lui demander de solutionner les questions qui lui ont été déjà soumises.

### Les élections de Florensac

Béziers, 20 juin. — Les élections municipales ont eu lieu hier à Florensac. Deux listes étaient en présence : celle de M. Mondon et celle de M. Cauby.

Malgré les mesures extraordinaires prises pour assurer la liberté et la sincérité du vote, on a découvert, vers midi, une nouvelle fraude des partisans de M. Cauby, qui se présentait au scrutin avec des bulletins émis dans la soirée et qui avaient été préalablement encartés. Lors de la fraude fut signalée au président du bureau, un certain nombre de ces bulletins frauduleux avaient été déjà glissés dans l'urne. Au dépouillement, ils ont été considérés comme nuls.

La liste Mondon a été élue par 636 voix contre 406 à la liste Cauby.

### Faits Divers

**L'Armée et la République**  
**A L'HOPITAL MILITAIRE DE LILLE**

Est-ce que l'Hôpital Militaire de Lille, contenant déjà les manoeuvres cérémonielles de M. Carissimo, va devenir tout de suite, avec l'aide de M. le médecin-chef Demandre, un foyer d'infection cérébrale ?

Onze réservistes prêts et quatre réservistes asthmatiques font en ce moment leur période de 23 jours à l'Hôpital Militaire de Lille.

Or, tous les matins, ces quinze ensoutanés sont exempts de service et sont autorisés à quitter l'Hôpital Militaire à 5 heures pour n'y rentrer qu'à 8 heures. Il paraît que c'est pour aller à la messe, à moins que ce ne soit pour aller consoler Gertrude.

Pendant ce temps, les camarades font leur service, accomplissent les corvées et "tiennent l'oreille à Jules".

C'est un peu raide, on en conviendra, et l'égalité du service militaire n'est plus, dans ces conditions, qu'une vulgaire fumisterie.

Si, sous prétexte de s'associer à la célébration d'une fête laïque et républicaine, tous les réservistes non ensoutanés demandaient à quitter la caserne et à être exempts de service, est-ce que la permission leur en serait accordée ?

Non assurément.

Nous demandons donc que le même refus soit opposé à ceux qui demandent à se prosterner chaque matin devant les idoles du christianisme. Il n'y a pas de prêtres à la caserne ; il n'y a que des soldats.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.** — Je rentre le 14 mai, mais si avant cette date j'étais mis en cause par vos journaux, je compte également sur vous pour faire passer une note Havas mettant les choses au point.

### Congrès des Délégués du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais

Dimanche, à eu lieu, salle de l'Ermitage, à Lens, le congrès annuel des délégués du Syndicat du Pas-de-Calais.

La séance est ouverte à 10 heures.

En l'absence du citoyen Basly, retenu pour la réception de ses électeurs, le citoyen Cadot, vice-président du syndicat privé, assisté des citoyens Lamendin, Evrard et Beugnot.

76 délégués sont présents. Le citoyen Cordier est nommé secrétaire de séance.

Le citoyen Sorriaux, rapporteur de la commission de contrôle, donne connaissance de la situation financière de l'exercice 1903-1904 et du rapport de la commission, lesquels, après discussion, ont été approuvés.

**ELECTION DU BUREAU**

Le Congrès procède ensuite à l'élection du bureau du syndicat au scrutin secret.

Le bureau déclare s'abstenir dans le vote.

Le résultat donne :

Volants : 72

Basly, président, 71 voix, élu. — Cadot, vice-président, 71 voix, élu. — Lamendin, secrétaire général, 72 voix, élu. — Evrard, secrétaire général adjoint, 71 voix, élu. — Beugnot, trésorier, 70 voix, élu.

Le président Cadot, au nom du bureau, remercie les congressistes de leur marque de confiance en renouvelant à l'unanimité le mandat des membres du bureau du syndicat. Comme par le passé, ils donneront tout leur dévouement et tout leur zèle à défendre le syndicat et les ouvriers mineurs.

Le citoyen Cordier dit que pour témoigner leur reconnaissance envers la commission de contrôle qui, depuis trois ans, apporte toute sa vigilance et son activité à la sauvegarde des intérêts du syndicat, les délégués devraient réélire les membres qui la composent. Beugnot appuie la proposition Cordier. Sorriaux, secrétaire de la commission, propose qu'il soit désigné de nouveaux membres.

Après une longue discussion, le Congrès décide, à l'unanimité, les citoyens Sorriaux, de Courrières ; Guibert, de Courcourt ; Liénard, de Bruay ; Mathé, d'Hénin-Litard ; Puchois, d'Ostricourt ; Cartigny, de Wingles ; Gamelin, d'Auchel ; Michel, de Liévin ; Tison, de Lens, membres de la commission de contrôle.

**SEANCE DE L'APRES-MIDI**

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence du citoyen Basly, qui donne connaissance de plusieurs vœux déposés par la section syndicale d'Oignies et par celle d'Avion. Ces vœux sont adoptés.

Le Congrès décide la rédaction et la publication d'une brochure de propagande, mentionnant les avantages obtenus par le syndicat au point de vue légal, etc., et donnant le bilan du syndicat.

Il décide en outre que les sections devront concentrer les plaintes des ouvriers signalées dans le Congrès, en réunir les preuves et faire le nécessaire pour trancher les questions devant leurs compagnies respectives.

La séance est levée à 5 heures.

Voici les résolutions qui ont été votées par le Congrès des délégués du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais :

**Proposition déposée par la commission de contrôle à la suite de sa réunion du 18 juin 1904.**

Dorénavant, il est formellement interdit aux membres du syndicat d'entreprendre la défense d'ouvriers blessés, devant les diverses juridictions, soit pour obtenir le paiement de l'indemnité journalière ou l'attribution d'une rente viagère, sans qu'il ait été, au préalable, démontré d'une façon certaine que l'ouvrier qui réclame l'assistance est syndiqué depuis un an au moins et que son livret porte régulièrement des timbres aux diverses couleurs trimestrielles.

Son livret devra être conservé par les membres du bureau du syndicat par lequel seront inscrits les noms et présoms des blessés défendus par le syndicat. La Compagnie où ils travaillent au moment de l'accident, leur domicile, les noms des avoués et avocats avec, en regard, les sommes payées à ceux-ci.

A cet effet, la correspondance devra toujours être déposée au bureau même du syndicat sans qu'il puisse y être dérogé pour quelque chose que ce soit.

Pour la commission de contrôle,

LE PRÉSIDENT, U. SORRIAUX.

Après une discussion importante la résolution de la commission de contrôle a été

### Un homme brûlé dans son lit

Dimanche, dans la matinée, le nommé Desvigne Alfred, après de nombreuses libations, rentrait chez lui et se couchait, tout habillé, sur son lit.

Il avait eu l'imprudence de mettre sa pipe, encore allumée, dans la poche de son gilet.

Soudain, il fut réveillé par une atroce douleur à l'estomac. La pipe avait communiqué le feu à ses vêtements et à la literie.

Delivré de ses vêtements et à la porte pour appeler au secours, mais suffoqué par la fumée, qui déjà envahissait la chambre, il tomba sur le seuil.

Les voisins arrivèrent néanmoins, éteignant les flammes et donnant les premiers soins au malheureux, qui, après avoir été examiné par le docteur Breton, de Saint-Amand, fut dirigé d'urgence sur l'hôpital de cette ville, dans un état très grave.

### Arrestation d'un satyre

Le cocher Delleille, le satyre du Bois de Boulogne arrêté à Paris dans les circonstances que nous avons relatées, est originaire, d'après le « Journal », de Pécin (Nord). — Or, la commune de Pécin n'existe pas dans le Nord.

Ce peu recommandable individu serait-il un indigène de l'étranger ? M'est avis qu'il ne le trouvera pas sept villes pour se disputer « l'honneur » de sa naissance, comme pour Honnè.

### LA FÊTE de l'Ecole Laïque

Ainsi que nous le disions hier, la fête organisée par la Ligue de l'Enseignement, en commémoration de l'envoi de la pétition demandant la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire, a été célébrée dans toute la France avec entrain et conviction.

Presque partout des adresses de sympathie ont été envoyées au président de la République ainsi qu'au ministre Combes, et, au siège de leur académie, les recteurs de l'enseignement primaire ont présidé les fêtes et à rappeler l'œuvre accomplie.

Nous ne pouvons malheureusement suivre, dans toutes les villes où elles se sont produites, les manifestations auxquelles cette fête a donné lieu ; nous nous bornerons à relater les principales, en dehors de celles dont nous avons déjà parlé.

**A BORDEAUX**

La fête de l'Ecole laïque a été célébrée dans le parc du petit lycée de Talence, près de Bordeaux. Les autorités, les enfants des écoles et leurs parents, en tout environ 20.000 personnes ont participé à cette fête qui a obtenu un très grand succès. De nombreuses réjouissances avaient été organisées. La fête était terminée le soir à sept heures.

**A MARSEILLE**

A l'occasion de la fête de l'enseignement, les enfants des écoles communales, après avoir traversé la ville en cortège, précédés de leurs professeurs, ont été conduits par leurs professeurs dans une propriété du boulevard Périer, où une joyeuse kermesse avait été organisée.

La fête s'est terminée par un banquet donné par souscription.

**A LYON**

La fête de l'Ecole laïque a été célébrée avec le plus vif enthousiasme. Les solennités organisées à cette occasion ont commencé par une conférence de M. Augagneur, maire de Lyon, au Grand-Théâtre. Une réception du corps enseignant a eu lieu à l'hôtel de ville. Enfin, sur la place Bellecour, huit mille élèves des écoles laïques ont été réunis sous la surveillance de leurs instituteurs. On leur a distribué des fanions et des diplômes offerts par la Ligue de l'Enseignement. La fête s'est terminée par un

### Dernière Heure

**LA GUERRE**  
Russo-Japonaise

**VIOLENT COMBAT**

Liao-Yang, 20 juin. — Il arrive ici des bruits suivant lesquels on se bat dans le sud de la Mandchourie. L'engagement aurait des proportions considérables. Une bataille serait en train de se livrer près de Kin-Chou.

Un convoi de blessés russes passe, se dirige vers le Nord. D'autres convois suivent.

**LE DESASTRE RUSSO DE VAFANGOU**

Tokio, 20 juin. — Dans un rapport, le général Okou évalué à DIX MILLE le nombre de Russes morts à la bataille de Vafangou. On découvre constamment de nouveaux cadavres en tas. Deux mille sont maintenant enterrés.

Le nombre des prisonniers, des canons, de fusils pris aux Russes augmente, mais n'est pas encore connu exactement.

**COMBAT NAVAL**

Tokio, 20 juin. — Le bruit court que l'Amiral Kamimoura attiré l'escadre de Vladivostok au large d'Oshima. Le ministre de la marine espère que la retraite de l'escadre russe sera coupée, mais il n'y a pas confirmation.

**L'AFFAIRE DREYFUS**

Paris, 20 juin. — D'après une interview autorisée que publie le « Temps », l'enquête de la Cour de cassation sur l'affaire Dreyfus sera cherché à sa fin. Cette enquête serait clôturée à début de juillet. On ne la prolongerait d'une semaine que dans le cas où Esterhazy réprohenderait à la convocation qui leur a été adressée.

De son côté, M. Laurent-Atthalin, chargé d'une instruction spéciale sur le bureau des renseignements, devant la Commission d'enquête du monde politique.

Un débat s'engagera probablement demain à ce sujet, à la Chambre.

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Paris, 20 juin. — La commission des réformes fiscales a adopté l'amendement de M. Renault sur l'impôt sur le revenu et le rapport tendant à l'adoption du projet Merlio.

mon arrêté à New-York, j'ai trouvé ce dégoûtant. (Suit le texte.)

En présence de cet ordre [formel qui n'a pu être communiqué certainement sans l'assentiment de M. le Président du Conseil, j'ai écrit à M. Trouillot le nom qu'il désirait obtenir.

Vous me permettez toutefois de vous exprimer mon étonnement en même temps que mon profond regret, que le gouvernement n'ait pas cru devoir me maintenir l'autorisation qui m'avait été donnée, en votre présence, en ce que je ne serais pas tenu de révéler le nom du personnage qui était venu me voir.

Vous vous rappelez que c'était à cette occasion, extrême que j'avais consenti à déposer, et vous savez que, si vous l'eussiez, ce n'est pas en cause M. X..., celui-ci peut placer le gouvernement de la République dans la situation la plus délicate et la plus difficile.

Il importe absolument que les faits soient établis et qu'ils soient passés. M. Chabert ne m'a jamais demandé de faire aucune déclaration auprès du secrétaire général au ministère de l'Intérieur et de demander de faire une...

M. Chabert ne m'a jamais déclaré qu'il avait cherché, par ce que je lui avais dit, d'engager mes négociations.

M. Chabert s'est borné à une déclaration et comme ami personnel je vous l'ai approuvée.

La déposition n'avait nullement pour but de mettre en cause M. Chabert dont j'ignore complètement les attaches avec les personnages intéressés, mais bien de donner au juge d'instruction une preuve morale de mes sentiments sur cette question à la date du 15 décembre dernier.

J'ai été très ennuyé en quittant Paris de constater que ma visite au Palais avait été connue, en raison d'une indiscretion qui ne peut venir du cabinet du juge.

Je constate aujourd'hui que ma déposition a été communiquée à M. Trouillot. Je serais absolument désolé que mon nom fut mêlé à cette affaire, attendu qu'il m'est impossible, étant aux Etats-Unis, de faire les rectifications nécessaires. D'ailleurs, cette situation ne laisserait pas que de créer un préjudice moral dont vous vous rendez certainement compte, et qui ne manquerait pas d'être exploité à mon détriment, par certains excellents collègues du ministère.

En ce qui concerne mon ministère, vous m'obligeriez beaucoup en lui disant, avant mon retour, que c'est sur l'instruction formelle

### LA Reine Margot

par Alexandre DUMAS

NII

En nuit du 24 août 1572.

— Et moi aussi, dit Cocconas ; mais il me semble, en ce cas, qu'au lieu de nous boucher et de faire attendre ceux qui doivent nous envoyer chercher, nous ferions mieux de demander des cartes et de jurer, cela fait qu'on nous trouverait tout préparés.

— J'acquiesçais volontiers la proposition, Monsieur ; mais pour jouer je possède bien douze d'argent ; à peine si j'ai cent écus d'or dans ma valise ; et encore, c'est tout mon trésor. Maintenant, c'est à moi de faire fortune avec cela.

— Cent écus d'or ? s'écria Cocconas, et vous vous plaignez ? Mord ! mais moi, Monsieur, j'en ai que six.

— Allons donc, répliqua La Mole, je vous ai bien dit de votre poche une bourse qui m'a paru non-seulement fort ronde, mais on pourrait même dire quelque peu boursoffée.

— Ah ! mais, dit Cocconas, c'est fort étroit. Une aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit. Une aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit. Une aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit.

quelques-uns en remuant sans cesse les cartes en l'air, et en jouant de la langue comme un perroquet, juste au moment où l'aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit.

### LA Reine Margot

par Alexandre DUMAS

NII

En nuit du 24 août 1572.

— Et moi aussi, dit Cocconas ; mais il me semble, en ce cas, qu'au lieu de nous boucher et de faire attendre ceux qui doivent nous envoyer chercher, nous ferions mieux de demander des cartes et de jurer, cela fait qu'on nous trouverait tout préparés.

— J'acquiesçais volontiers la proposition, Monsieur ; mais pour jouer je possède bien douze d'argent ; à peine si j'ai cent écus d'or dans ma valise ; et encore, c'est tout mon trésor. Maintenant, c'est à moi de faire fortune avec cela.

— Cent écus d'or ? s'écria Cocconas, et vous vous plaignez ? Mord ! mais moi, Monsieur, j'en ai que six.

— Allons donc, répliqua La Mole, je vous ai bien dit de votre poche une bourse qui m'a paru non-seulement fort ronde, mais on pourrait même dire quelque peu boursoffée.

— Ah ! mais, dit Cocconas, c'est fort étroit. Une aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit. Une aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit. Une aigle, dit Cocconas, c'est fort étroit.

### Dernière Heure

**LA GUERRE**  
Russo-Japonaise

**VIOLENT COMBAT**

Liao-Yang, 20 juin. — Il arrive ici des bruits suivant lesquels on se bat dans le sud de la Mandchourie. L'engagement aurait des proportions considérables. Une bataille serait en train de se livrer près de Kin-Chou.

Un convoi de blessés russes passe, se dirige vers le Nord. D'autres convois suivent.

**LE DESASTRE RUSSO DE VAFANGOU**

Tokio, 20 juin. — Dans un rapport, le général Okou évalué à DIX MILLE le nombre de Russes morts à la bataille de Vafangou. On découvre constamment de nouveaux cadavres en tas. Deux mille sont maintenant enterrés.

Le nombre des prisonniers, des canons, de fusils pris aux Russes augmente, mais n'est pas encore connu exactement.

**COMBAT NAVAL**

Tokio, 20 juin. — Le bruit court que l'Amiral Kamimoura attiré l'escadre de Vladivostok au large d'Oshima. Le ministre de la marine espère que la retraite de l'escadre russe sera coupée, mais il n'y a pas confirmation.

**L'AFFAIRE DREYFUS**

Paris, 20 juin. — D'après une interview autorisée que publie le « Temps », l'enquête de la Cour de cassation sur l'affaire Dreyfus sera cherché à sa fin. Cette enquête serait clôturée à début de juillet. On ne la prolongerait d'une semaine que dans le cas où Esterhazy réprohenderait à la convocation qui leur a été adressée.

De son côté, M. Laurent-Atthalin, chargé d'une instruction spéciale sur le bureau des renseignements, devant la Commission d'enquête du monde politique.

Un débat s'engagera probablement demain à ce sujet, à la Chambre.

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Paris, 20 juin. — La commission des réformes fiscales a adopté l'amendement de M. Renault sur l'impôt sur le revenu et le rapport tendant à l'adoption du projet Merlio.

### DANS LA RÉGION

#### A Houpplines

La Fête de l'Education Populaire a été célébrée à Houpplines avec un éclat extraordinaire.

Samedi soir, dans la salle du « Réveil Musical », a eu lieu un magnifique concert-conférence organisé par l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de garçons d'Houpplines-Roule. Tous les vrais amis de l'enseignement laïque avaient répondu à l'appel de nos organisateurs de cette fête et la salle, pourtant vaste, était encore trop petite pour contenir la foule d'auditeurs venus pour écouter le conférencier bien connu et très estimé dans notre région, M. Dheil, professeur à l'École normale professionnelle d'Arras.

M. Dheil, dans son discours, a exposé la situation de notre pays, par une analyse de l'état actuel de la France, et a montré, dans un langage clair et précis, les causes de nos maux, et les moyens de les combattre.

Son discours a été écouté avec une attention soutenue, et les applaudissements ont été fréquents.

M. Dheil a terminé son discours par une allocution fort intéressante, dans laquelle il a exposé les principes de l'éducation populaire, et les moyens de la faire prospérer dans notre pays.

Après le discours, il y a eu un grand dîner, où les invités se sont régalés d'un excellent repas, préparé par les dames de la commission de l'éducation populaire.

Après le dîner, les invités se sont réunis dans la salle, où ils ont écouté avec intérêt, les lectures de quelques uns de nos auteurs locaux.

La fête a été terminée à minuit, par une sauterie, où les invités ont dansé jusqu'à l'aube.

#### A Houplines

La Fête de l'Education Populaire a été célébrée à Houplines avec un éclat extraordinaire.

Samedi soir, dans la salle du « Réveil Musical », a eu lieu un magnifique concert-conférence organisé par l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de garçons d'Houplines-Roule. Tous les vrais amis de l'enseignement laïque avaient répondu à l'appel de nos organisateurs de cette fête et la salle, pourtant vaste, était encore trop petite pour contenir la foule d'auditeurs venus pour écouter le conférencier bien connu et très estimé dans notre région, M. Dheil, professeur à l'École normale professionnelle d'Arras.

M. Dheil, dans son discours, a exposé la situation de notre pays, par une analyse de l'état actuel de la France, et a montré, dans un langage clair et précis, les causes de nos maux, et les moyens de les combattre.

Son discours a été écouté avec une attention soutenue, et les applaudissements ont été fréquents.

M. Dheil a terminé son discours par une allocution fort intéressante, dans laquelle il a exposé les principes de l'éducation populaire, et les moyens de la faire prospérer dans notre pays.

Après le discours, il y a eu un grand dîner, où les invités se sont régalés d'un excellent repas, préparé par les dames de la commission de l'éducation populaire.

Après le dîner, les invités se sont réunis dans la salle, où ils ont écouté avec intérêt, les lectures de quelques uns de nos auteurs locaux.

La fête a été terminée à minuit, par une sauterie, où les invités ont dansé jusqu'à l'aube.

### Un homme brûlé dans son lit

Dimanche, dans la matinée, le nommé Desvigne Alfred, après de nombreuses libations, rentrait chez lui et se couchait, tout habillé, sur son lit.

Il avait eu l'imprudence de mettre sa pipe, encore allumée, dans la poche de son gilet.

Soudain, il fut réveillé par une atroce douleur à l'estomac. La pipe avait communiqué le feu à ses vêtements et à la literie.

Delivré de ses vêtements et à la porte pour appeler au secours, mais suffoqué par la fumée, qui déjà envahissait la chambre, il tomba sur le seuil.

Les voisins arrivèrent néanmoins, éteignant les flammes et donnant les premiers soins au malheureux, qui, après avoir été examiné par le docteur Breton, de Saint-Amand, fut dirigé d'urgence sur l'hôpital de cette ville, dans un état très grave.

### Arrestation d'un satyre

Le cocher Delleille, le satyre du Bois de Boulogne arrêté à Paris dans les circonstances que nous avons relatées, est originaire, d'après le « Journal », de Pécin (Nord). — Or, la commune de Pécin n'existe pas dans le Nord.

Ce peu recommandable individu serait-il un indigène de l'étranger ? M'est avis qu'il ne le trouvera pas sept villes pour se disputer « l'honneur » de sa naissance, comme pour Honnè.

### LA FÊTE de l'Ecole Laïque

Ainsi que nous le disions hier, la fête organisée par la Ligue de l'Enseignement, en commémoration de l'envoi de la pétition demandant la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire, a été célébrée dans toute la France avec entrain et conviction.

Presque partout des adresses de sympathie ont été envoyées au président de la République ainsi qu'au ministre Combes, et, au siège de leur académie, les recteurs de l'enseignement primaire ont présidé les fêtes et à rappeler l'œuvre accomplie.

Nous ne pouvons malheureusement suivre, dans toutes les villes où elles se sont produites, les manifestations auxquelles cette fête a donné lieu ; nous nous bornerons à relater les principales, en dehors de celles dont nous avons déjà parlé.

**A BORDEAUX**

La fête de l'Ecole laïque a été célébrée dans le parc du petit lycée de Talence, près de Bordeaux. Les autorités, les enfants des écoles et leurs parents, en tout environ 20.000 personnes ont participé à cette fête qui a obtenu un très grand succès. De nombreuses réjouissances avaient été organisées. La fête était terminée le soir à sept heures.

**A MARSEILLE**

A l'occasion de la fête de l'enseignement, les enfants des écoles communales, après avoir traversé la ville en cortège, précédés de leurs professeurs, ont été conduits par leurs professeurs dans une propriété du boulevard Périer, où une joyeuse kermesse avait été organisée.

La fête s'est terminée par un banquet donné par souscription.

**A LYON**

La fête de l'Ecole laïque a été célébrée avec le plus vif enthousiasme. Les solennités organisées à cette occasion ont commencé par une conférence de M. Augagneur, maire de Lyon, au Grand-Théâtre. Une réception du corps enseignant a eu lieu à l'hôtel de ville. Enfin, sur la place Bellecour, huit mille élèves des écoles laïques ont été réunis sous la surveillance de leurs instituteurs. On leur a distribué des fanions et des diplômes offerts par la Ligue de l'Enseignement. La fête s'est terminée par un

### Dernière Heure

**LA GUERRE**  
Russo-Japonaise

**VIOLENT COMBAT**

Liao-Yang, 20 juin. — Il arrive ici des bruits suivant lesquels on se bat dans le sud de la Mandchourie. L'engagement aurait des proportions considérables. Une bataille serait en train de se livrer près de Kin-Chou.

Un convoi de blessés russes passe, se dirige vers le Nord. D'autres convois suivent.

**LE DESASTRE RUSSO DE VAFANGOU**

Tokio, 20 juin. — Dans un rapport, le général Okou évalué à DIX MILLE le nombre de Russes morts à la bataille de Vafangou. On découvre constamment de nouveaux cadavres en tas. Deux mille sont maintenant enterrés.

Le nombre des prisonniers, des canons, de fusils pris aux Russes augmente, mais n'est pas encore connu exactement.

**COMBAT NAVAL**

Tokio, 20 juin. — Le bruit court que l'Amiral Kamimoura attiré l'escadre de Vladivostok au large d'Oshima. Le ministre de la marine espère que la retraite de l'escadre russe sera coupée, mais il n'y a pas confirmation.

**L'AFFAIRE DREYFUS**

Paris, 20 juin. — D'après une interview autorisée que publie le « Temps », l'enquête de la Cour de cassation sur l'affaire Dreyfus sera cherché à sa fin. Cette enquête serait clôturée à début de juillet. On ne la prolongerait d'une semaine que dans le cas où Esterhazy réprohenderait à la convocation qui leur a été adressée.

De son côté, M. Laurent-Atthalin, chargé d'une instruction spéciale sur le bureau des renseignements, devant la Commission d'enquête du monde politique.

Un débat s'engagera probablement demain à ce sujet, à la Chambre.

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Paris, 20 juin. — La commission des réformes fiscales a adopté l'amendement de M. Renault sur l'impôt sur le revenu et le rapport tendant à l'adoption du projet Merlio.

### DANS LA RÉGION

#### A Houpplines

La Fête de l'Education Populaire a été célébrée à Houpplines avec un éclat extraordinaire.

Samedi soir, dans la salle du « Réveil Musical », a eu lieu un magnifique concert-conférence organisé par l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de garçons d'Houpplines-Roule. Tous les vrais amis de l'enseignement laïque avaient répondu à l'appel de nos organisateurs de cette fête et la salle, pourtant vaste, était encore trop petite pour contenir la foule d'auditeurs venus pour écouter le conférencier bien connu et très estimé dans notre région, M. Dheil, professeur à l'École normale professionnelle d'Arras.

M. Dheil, dans son discours, a exposé la situation de notre pays, par une analyse de l'état actuel de la France, et a montré, dans un langage clair et précis, les causes de nos maux, et les moyens de les combattre.

Son discours a été écouté avec une attention soutenue, et les applaudissements ont été fréquents.

M. Dheil a terminé son discours par une allocution fort intéressante, dans laquelle il a exposé les principes de l'éducation populaire, et les moyens de la faire prospérer dans notre pays.

Après le discours, il y a eu un grand dîner, où les invités se sont régalés d'un excellent repas, préparé par les dames de la commission de l'éducation populaire.

Après le dîner, les invités se sont réunis dans la salle, où ils ont écouté avec intérêt, les lectures de quelques uns de nos auteurs locaux.

La fête a été terminée à minuit, par une sauterie, où les invités ont dansé jusqu'à l'aube.

#### A Houplines

La Fête de l'Education Populaire a été célébrée à Houplines avec un éclat extraordinaire.

Samedi soir, dans la salle du « Réveil Musical », a eu lieu un magnifique concert-conférence organisé par l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de garçons d'Houplines-Roule. Tous les vrais amis de l'enseignement laïque avaient répondu à l'appel de nos organisateurs de cette fête et la salle, pourtant vaste, était encore trop petite pour contenir la foule d'auditeurs venus pour écouter le conférencier bien connu et très estimé dans notre région, M. Dheil, professeur à l'École normale professionnelle d'Arras.

M. Dheil, dans son discours, a exposé la situation de notre pays, par une analyse de l'état actuel de la France, et a montré, dans un langage clair et précis, les causes de nos maux, et les moyens de les combattre.

Son discours a été écouté avec une attention soutenue, et les applaudissements ont été fréquents.

M. Dheil a terminé son discours par une allocution fort intéressante, dans laquelle il a exposé les principes de l'éducation populaire, et les moyens de la faire prospérer dans notre pays.

Après le discours, il y a eu un grand dîner, où les invités se sont régalés d'un excellent repas, préparé par les dames de la commission de l'éducation populaire.

Après le dîner, les invités se sont réunis dans la salle, où ils ont écouté avec intérêt, les lectures de quelques uns de nos auteurs locaux.

La fête a été terminée à minuit, par une sauterie, où les invités ont dansé jusqu'à l'aube.

### Un homme brûlé dans son lit

Dimanche, dans la matinée, le nommé Desvigne Alfred, après de nombreuses libations, rentrait chez lui et se couchait, tout habillé, sur son lit.

Il avait eu l'imprudence de mettre sa pipe, encore allumée, dans la poche de son gilet.

Soudain, il fut réveillé par une atroce douleur à l'estomac. La pipe avait communiqué le feu à ses vêtements et à la literie.

Delivré de ses vêtements et à la porte pour appeler au secours, mais suffoqué par la fumée, qui déjà envahissait la chambre, il tomba sur le seuil.

Les voisins arrivèrent néanmoins, éteignant les flammes et donnant les premiers soins au malheureux, qui, après avoir été examiné par le docteur Breton, de Saint-Amand, fut dirigé d'urgence sur l'hôpital de cette ville, dans un état très grave.

### Arrestation d'un satyre

Le cocher Delleille, le satyre du Bois de Boulogne arrêté à Paris dans les circonstances que nous avons relatées, est originaire, d'après le « Journal », de Pécin (Nord). — Or, la commune de Pécin n'existe pas dans le Nord.

Ce peu recommandable individu serait-il un indigène de l'étranger ? M'est avis qu'il ne le trouvera pas sept villes pour se disputer « l'honneur » de sa naissance, comme pour Honnè.

### LA FÊTE de l'Ecole Laïque

Ainsi que nous le disions hier, la fête organisée par la Ligue de l'Enseignement, en commémoration de l'envoi de la pétition demandant la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire, a été célébrée dans toute la France avec entrain et conviction.

Presque partout des adresses de sympathie ont été envoyées au président de la République ainsi qu'au ministre Combes, et, au siège de leur académie, les recteurs de l'enseignement primaire ont présidé les fêtes et à rappeler l'œuvre accomplie.

Nous ne pouvons malheureusement suivre, dans toutes les villes où elles se sont produites, les manifestations auxquelles cette fête a donné lieu ; nous nous bornerons à relater les principales, en dehors de celles dont nous avons déjà parlé.

**A BORDEAUX**

La fête de l'Ecole laïque a été célébrée dans le parc du petit lycée de Talence, près de Bordeaux. Les autorités, les enfants des écoles et leurs parents, en tout environ 20.000 personnes ont participé à cette fête qui a obtenu un très grand succès. De nombreuses réjouissances avaient été organisées. La fête était terminée le soir à sept heures.

**A MARSEILLE**

A l'occasion de la fête de l'enseignement, les enfants des écoles communales, après avoir traversé la ville en cortège, précédés de leurs professeurs, ont été conduits par leurs professeurs dans une propriété du boulevard Périer, où une joyeuse kermesse avait été organisée.

La fête s'est terminée par un